



ECOLE AFRICAINE DES METIERS DE L'ARCHITECTURE ET DE L'URBANISME
INSTITUTION INTER-ETATS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR FONDÉE EN 1975

DIPLÔME DE MASTER EN URBANISME

Le Président du Conseil d'Administration,
Vu la Résolution n° 12/Kigali / 75 du 16 Décembre 1975 de l'OCAM, portant création de l'Ecole Africaine et Mauricienne de l'Architecture et de l'Urbanisme;
Vu la Résolution du Conseil d'Administration en sa XIXe session ordinaire portant réforme de l'Institution et de son appellation;
Vu l'Attestation du Directeur Général certifiant que le candidat a validé la totalité des épreuves exigées par le règlement de l'Ecole pour le grade de MASTER en Urbanisme ;

Vu le procès-verbal du Grand Jury annuel de Diplôme en date du 15 juillet 2021 siégeant à Lomé,
pour l'année académique 2020 - 2021, délivre à:

MORBE Benjamin

M. _____

Né le 01/09/1996 à Dodjigui de nationalité Tchadienne

Le présent diplôme de MASTER en URBANISME pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

N° du diplôme: M.U / 00026 / 2021

Fait à Lomé, le - 2 MARS 2022

DEMBELE Mousse



Le Directeur Général



Président du Conseil d'Administration